



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

viandes

Question écrite n° 67160

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation extrêmement préoccupante des éleveurs bovins. Depuis le début de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, les cours à la production ont très fortement chuté alors que, dans le même temps, les prix à l'étal n'ont cessé de croître. Les chiffres sont alarmants : une baisse de 60 % de nos exportations, une baisse des cours de 25 à 30 % en une année (soit une baisse de 5 francs par kilo), une consommation française inférieure de 15 % par rapport à l'année précédente et une augmentation des prix de vente de la viande de boeuf de 5 à 12 %. A titre d'exemple, la viande destinée à faire du steak haché est achetée 6 francs le kilo au producteur, elle vaut à la sortie de l'usine 25 à 27 francs le kilo et est vendue entre 45 et 70 francs le kilo au consommateur. Le gouvernement a mis en place, le 6 septembre dernier, des mesures pour soutenir les éleveurs touchés par l'effondrement des cours, il a annoncé la création d'un observatoire des prix et des marges, ainsi que le déblocage d'une enveloppe de 40 millions de francs consacrée à la promotion de la viande bovine. Si ces deux dernières mesures ont été approuvées par les agriculteurs, le plan de soutien ne répond cependant pas de manière satisfaisante aux attentes des éleveurs bovins qui jugent les aides à la trésorerie et les mesures de dégagement du marché insuffisantes. Il lui demande donc de lui préciser quel est son sentiment sur les pratiques tarifaires du marché, de l'informer de l'état d'avancement des travaux de l'observatoire des prix et des marges et quelles mesures complémentaires il envisage de mettre en oeuvre pour assurer la survie des exploitations agricoles durement sinistrées.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67160

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5705